

PROJET LOI TRAVAIL EL KHOMRI SALARIES THALES, TOUS CONCERNES !

Vélizy, le 22 mars 2016

Depuis un mois les mobilisations citoyennes et syndicales s'amplifient et imposent au gouvernement des changements dans son projet de « loi travail ». Ce rétropédalage a été obtenu grâce à la mobilisation des citoyens, stimulée par les échanges et les débats, qui ont permis d'avoir une autre analyse de la situation <http://www.ugict.cgt.fr/ugict/presse/cp-ict-amplifier-mobilisation>. Mais ne nous laissons pas abuser, l'esprit du projet demeure avec seulement quelques corrections cosmétiques.

Pourquoi ce projet de loi serait-il incontournable?

Pourquoi faut-il laisser au patronat la possibilité de pouvoir licencier très rapidement à moindre coût pour pouvoir peut-être réembaucher demain ?

Les petits reculs du gouvernement, qui font suite aux mobilisations, doivent nous faire prendre conscience qu'il est possible d'obtenir le retrait du projet de loi afin de négocier sur la base du projet alternatif porté par la CGT <http://www.cgt.fr/-Reforme-du-code-du-travail-.html>

Les Thalésiens ne doivent pas se reposer sur le socle social existant actuellement dans le Groupe. Si ce projet El Khomri se transforme en loi, il y aura pour l'ensemble des salariés, y compris à Thales, **un retour en arrière sans précédent de la législation encadrant le travail**. Si ce projet de loi peut permettre d'avoir des droits moins contraignants, moins « couteux » pour l'entreprise et rapidement applicables, la Direction de Thales risque de s'en emparer et de l'utiliser pour appuyer le plan « Ambition Boost » si cher aux marchés financiers !

Notre Direction a bien l'intention d'être conforme aux futures lois, la preuve en est avec les négociations qui vont reprendre sur **un projet d'accord dit « contrat social » qui ressemble fortement à un accord d'emploi/compétitivité**.

Voici ci-dessous quelques exemples qui pourront devenir une réalité, pour nous salariés de Thales :

- Possibilité de négocier des accords d'entreprise locaux, moins-disants que le Code du travail et que les accords Groupe (l'inversion de la hiérarchie des normes).
- La remise en cause de nos accords 35H avec une généralisation des forfaits-jours à 214 jours.
- Les heures supplémentaires moins payées.



De plus, pour toute notre jeunesse, ce sera une précarisation encore plus grande. Nous sommes, pour la plupart des parents, témoins de cette précarisation à travers le chômage, les contrats précaires (intérim, CDD, prestations...), un niveau de salaire qui ne permette même pas de vivre convenablement. Toute cette réalité, nous devons la combattre, et nous devons nous sentir tous concernés en rejoignant le mouvement de contestation afin de faire reculer le gouvernement sur ce projet.



Mobilisation !

Le 24 mars, une étape pour amplifier la mobilisation
Le 31 mars pour la grande journée de grève et de manifestations
dans toute la France